

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

Le Règlement numéro 549 ajoutant un arrêt / stop au rang 11 qui deviendra un quatre (4) stops avec la route des Loisirs;

Le règlement numéro 549 est entré en vigueur le 5 janvier 2021.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

**DONNÉ à SAINT-EUGÈNE,**  
Ce sixième jour du mois de janvier 2021



Maryse Desbiens  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière